

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Madagascar**

**Approche paysage visant à protéger et gérer la biodiversité menacée à Madagascar en mettant l’accent sur la forêt sèche et épineuse de la région de l’Atsimo-Andrefana (APAA).**

 **Rapport annuel – 2019**

|  |
| --- |
| **Award ID : 00099229Durée du projet : 05 ans Effet UNDAF/CPD : Résultat 1:** Les populations vulnérables, dans les zones d’intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d’emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable.**Produit CPD : Résultat 4:** La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectives et favorisent la création des emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout les femmes et les jeunes.**Total Budget: USD 5 329 452****Agence de mise en œuvre :** Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) |

|  |
| --- |
| Liste de distribution aux parties prenantes1. Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD)
2. Unité de Coordination du Projet (UCP)
3. ONG partenaires de mise en œuvre SAGE et Fondation Tany Meva
4. Principal Bailleurs de Fonds : Fonds Mondial pour l’Environnement (FEM).
 |

***Synthèse du rapport annuel***

1. ***Mise en œuvre des produits du CPD (résultats CPD)***

**Produit du CPD 1 : Résultat 4 :** La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectives et favorisent la création des emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout les femmes et les jeunes.

**Pour chaque indicateur de produit :**

* Intitulé indicateur : Indicateur 4.1 : nombre de personnes vulnérables désagrégé par sexe et tranche d’âge ayant eu accès aux activités génératrices de revenus et à l’emploi dans les zones d’intervention du programme.

*- Total*

*- Femmes jeunes formées*

*- Femmes non jeunes formées*

*- Hommes jeunes formées*

*- Hommes non jeunes formés*

*Donnée de référence : 0*

*Cible (au niveau du PNUD) : 85 000 (5 000/an)*

*Source des données : Rapports trimestriels du projet APAA suivant contribution dans UNDAF 2019.*

Pour la durée du projet : 2017 - 2022

* *Baseline début du projet (spécifier année) :* 0 (2017)
* *Cible cumulée à la fin du projet (spécifier année) :*cet indicateur estnon précisé dans le document de projet.
* *Réalisation (valeur cumulée) + % d’avancement vers la cible de fin du projet : N/A*

Pour l’année considérée : 2019

* *Baseline (valeur début d’année en cours = valeur cumulée fin année N-1) : 0*
* *Cible fin d’année* : 767
* *Réalisation* (de l’année) + % d’avancement vers la cible de l’année : non précisé :
* Nombres de personnes ayant bénéficié des formations dans les champs école /filières agricoles identifiées (305 personnes) :

Femmes jeunes formées : 59

Femmes non jeunes formées : 87

Hommes jeunes formés : 130

Hommes non jeunes formés : 29

* Nombres de personnes ayant bénéficié de l’AGR cash for work dans les sites pépinières et dans la construction de pare feu autour des APC (948 personnes) : **Emplois verts**

Femmes jeunes : 398

Femmes non jeunes : 171

Hommes jeunes : 265

Hommes non jeunes : 114

* *Commentaires et explications par rapport aux indicateurs sus-mentionnés : si la cible a été atteinte dire quels ont été les facteurs de succès, dans le cas contraire dire quelles ont été les contraintes/lacunes.*

En se référant au Code des Aires Protégées (COAP), loi 2015/05 du 26 février 2015 portant refonte du code de gestion des Aires Protégées à Madagascar et du document de gestion des AP, Plan de Gestion Environnementale et de Sauvegarde Sociale (PGESS) ; les Personnes Affectées par le Projet (PAP) de création des AP sont les membres des communautés vivant autour de ces AP dépendant des ressources naturelles qui s’y trouvent. Il y a 3 catégories de PAP, à savoir : les PAP majeures (75% ou plus de dépendance) ; les PAP moyennes (75 à 35% de dépendance) et les PAP mineures (moins de 35% de dépendance). Pour le projet APAA, la détermination du nombre de ces PAP dépend de la finalisation du PGESS de chaque APC qui est prévu pour Q3 2020. Les principaux bénéficiaires des AGR à développer sont donc ces individus ; c’est pourquoi, les étapes franchies jusqu’ici (2019) concernent généralement la formation et équipement par rapport aux filières agricoles identifiées. Le nombre de personnes concernées par ces activités est de 305 personnes. Toutefois, en attendant ces résultats (nombre de PAP du PGESS), les données des enquêtes socio-économiques de base dans les Fokontany concernées par ces APC et AP ont permis d’identifier les personnes vulnérables. Afin de responsabiliser les populations locales vivant autour des APC et des AP, des activités comme la construction des pare- feux autour des APC et AP et la production de 10 000 0000 de jeunes plants pour le reboisement dans les sites pépinières sont menées en collaboration avec la DREDD. Au total 948 personnes sont concernées par ces activités avec le système cash for work. Ces actions de mobilisation sous forme d’AGR visent à (i) responsabiliser les communautés locales dans la prévention (lute contre les feux) et le reboisement (production de jeunes plants dans les pépinières) ; (ii) à réduire les pressions qui pèsent sur les APC et AP et (iii) à contribuer au reboisement à l’échelle régionale. La cible est dépassée grâce à la gestion adaptative privilégiant la collaboration et la valorisation des acquis des autres parties prenantes.

* Intitulé indicateur : Indicateur 4.2 : Nombre d’emploi verts créés pour les populations vulnérables à travers la gestion durable des ressources naturelles, les énergies renouvelables, l’agriculture durable, l’éco-tourisme, les services des écosystèmes, le traitement des produits chimiques et des déchets, désagrégé par sexe et par tranche d’âge.

*- Total emplois verts créés*

*- Emplois verts pour femmes jeunes*

*- Emploi verts pour femmes non jeunes*

*- Emploi verts pour hommes jeunes*

*- Emploi verts pour hommes non jeunes*

*Donnée de référence : 0*

*Cible (au niveau du PNUD) : 25 000 (5 000/an)*

*Source des données : Rapports trimestriels su projet APAA suivant contribution dans UNDAF 2019.*

Pour la durée du projet : 2017 - 2022

* *Baseline début du projet (spécifier année) :* 0 (2017)
* *Cible cumulée à la fin du projet (spécifier année) :*cet indicateur estnon précisé dans le document de projet. Par contre dans le Plan de Suivi-Evaluation mis à jour en juin 2019, le nombre d’emplois verts à créer à la fin du projet est de 3 620.
* *Réalisation (valeur cumulée) + % d’avancement vers la cible de fin du projet : N/A*

Pour l’année considérée : 2019

* *Baseline (valeur début d’année en cours = valeur cumulée fin année N-1) : 0*
* *Cible fin d’année* : non précisé.
* *Réalisation* (de l’année) + % d’avancement vers la cible de l’année : 972
* *Commentaires et explications par rapport aux indicateurs sus-mentionnés : si la cible a été atteinte dire quels ont été les facteurs de succès, dans le cas contraire dire quelles ont été les contraintes/lacunes.*

Il est à noter que même si indirectement le projet peut contribuer à cet indicateur du programme de pays du PNUD, la création d’emploi verts n’est pas un objectif du projet en soi. En 2018, il n’y a pas de compréhension commune sur la définition d’un emploi vert dans le cas du projet APAA. La définition prise dans le Plan de suivi – évaluation du projet mis à jour de 2019 est : *« emplois verts : emplois sur la base de la conservation des Ressources Naturelles, indirectement crée à la suite des actions de conservation, transformation d'un emploi nuisible à la biodiversité à un emploi durable et qui ne nuit pas à la biodiversité »*.

Il est à noter que le rapport de l’évaluation à mi-parcours du projet a aussi soulevé ces définitions imprécises des indicateurs établis dans le doc-pro et recommande *« l’utilisation systématique des mêmes indicateurs et d’un cadre logique unique »*.[[1]](#footnote-1)

Pour 2019, le nombre d’emploi vert créé est de (i) 948 pour les travaux dans les pépinières, à savoir : femmes jeunes : 398 ; femmes non jeunes : 171 ; hommes jeunes : 265 ; hommes non jeunes : 114 ; (ii) 24 ; à savoir : 19 pour l’apiculture (17 femmes non jeunes et 2 femmes jeunes) et 5 pépiniéristes producteurs de jeunes plants (4 hommes dont 02 jeunes et 02 non jeunes et 1 femme jeune). Soit un total de 972. **.** Il est à noter que le processus de création des emplois verts comprend plusieurs phases dont la formation et l’équipement en matériels des communautés locales. C’est surtout dans cette phase là que le projet a le plus travailler. Ainsi, pour fin 2019, le projet a formé 305 personnes dont 159 jeunes et 146 femmes et 19 femmes sont équipées en matériels.

Pour l’année 2020, l’indicateur pour le nombre d’emplois verts créer à la fin 2020 est à déterminer dès le début de l’année. Dans la mise en œuvre du plan de suivi du projet, une évaluation indépendante pour valider le *Nombre d'emplois verts créés grâce au projet pour les populations vulnérables* est planifié pour fin 2020. La recommandation « R8 » de l’évaluation à mi-parcours du projet dans la partie « Aspects socio-économiques / durabilité » stipule aussi de « *commencer les activités liées aux activités économiques et villages écologiques au plus vite et de manière substantielle. Choisir des activités économiques réalistes, durables et stratégiques*»[[2]](#footnote-2). La mise en place de 07 villages écologiques autour des 07 APC est planifiée dans le PTA 2020 du projet. Les différentes composantes du processus contribuent dans la création d’emplois verts dans les zones d’intervention autour des 07 APC. La collaboration avec le projet PDSPE est mise en exergue dans cet élan. Une collaboration avec la Plateforme Régionale d’Echange sur l’Energie de Biomasse (PREEB) Atsimo Andrefana est à concrétiser pour 2020 afin de développer la production des charbons verts par les anciens producteurs de charbon de bois vivant autour des APC.

* **Spécifier les groupes cibles et les zones d’intervention :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention** | **Zones d’intervention** | **Groupes cibles** | **Observations (nombre de bénéficiaires, …)** |
| Création et Gestion des 07 Aires Protégées Communautaires (APC) | -03 Districts : Morombe, Toliara II et Betioky Sud. - 03 APC appuyées par TANY MEVAAPC Analamaitso (Ankiliabo Cr Ankililoaka et Milenaka)APC Lovasoa (Cr Antanimieva – Sud de Befandriana)APC Miary (Cr Ankazombalala)04 APC appuyées par SAGEAPC Loharano (Fkt amboboka – Antanimena Maikandro)APC Mikea mitambatra (Fkt Vorehe – Anjabetrongo)APC Analamahasoa (Fkt Nosiambositra)APC Vezo (Cr Tsifota – Manombo) | Membres des Comités de Gestion (COGE) des 07 APC : Gestionnaires responsables : membres des commissions environnement, sociale, développement  | 20 personnes par APC : 140 pour les 07 APC  |
| Activités génératrices de revenus (AGR) ; agriculture durable et viable | Les personnes affectées par le projet (PAP)de création des 07 APC. Personnes vivant autour des 07 APC à mettre en place.  | Le nombre des bénéficiaires par APC est à déterminer par le Plan de Gestion Environnementale et de Sauvegarde Sociale (PGESS) qui est pour 2020. Les bénéficiaires sont identifiés et préparés pour mettre en œuvre les AGR identifiés (formation et équipements pour 2019 : 305 personnes) (AGR cash for work : production de jeunes plants dans les sites pépinières et construction des pare-feux autour des APC : 948 personnes) |

* **Grandes réalisations et résultats marquants dans cet Output (facteurs explicatifs, résultats chiffrés, de nouveaux indicateurs pertinents peuvent être rajoutés) :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention / d’activité** | **Réalisations / résultats (langage de changement) et chiffres à l’appui** | **Facteurs explicatifs (facteurs de succès)** | **Source des données**  | **Observations** |
| Création et Gestion des 07 Aires Protégées Communautaires (APC) | -07 structure de gestion en place et opérationnelle avec 140 membres dont 25% sont des femmes. 1 président de COGE sur 7 est une femme.-131 907 Ha délimités sans superposition avec les carrés miniers si l’objectif en 2022 est de 100 000 Ha | -gestion adaptative face au retard cumulé durant le 1er semestre.-étroite collaboration avec le Service des AP de la DGRNE du MEDD.-uniformisation des actions d’intervention de Tany Meva et de SAGE dans le processus de création et de mise en place des structures de gestion des 07 APC.-renforcement de capacités des agents et techniciens de Tany Meva et SAGE sur le processus de création des APC.  | -Documents de demande de mise en protection temporaire auprès du SAPM / MEDD.-rapports d’activités et cartes des 07 APC-engagement des communautés locales pour la gestion communautaire. | La création définitive des 07 APC est en plein processus. L’objectif pour 2019 est de déposer les demandes de mise en protection définitive des 07 APC auprès du SAPM (fait) |
| Activités génératrices de revenus (AGR) ; agriculture durable et viable | -AGR : objectif 2019, 767 personnes bénéficiaires ; réalisation : 972-Emplois verts : 24 créés  | -gestion adaptative face au retard enregistré dans le développement des AGR : réduire la pression dans les AP et APC tout en faire bénéficiant les populations locales vivant autour des AP et APC des AGR liées à la prévention des feux et aux activités de reboisement. -collaboration avec les parties prenantes-identification de l’apiculture et les travaux de production de jeunes plants dans des pépinières comme filières porteuses et pérennes. |  | -indicateur : nombre d’emplois verts créés non identifié pour 2019. Il s’agit de la formation et de l’équipement.  |

* **Résultats planifiés non atteints (facteurs explicatifs) :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention / d’activité** | **Résultats planifiés (non atteints)** | **Facteurs explicatifs de la non atteinte des résultats** | **Observations** |
| Création et Gestion des 07 Aires Protégées Communautaires (APC) | -retard dans la formation des membres des COGE et la pratique sur les activités de patrouilles des 03 APC appuyées par Tany Meva.  | -Le partenaire de mise en œuvre Tany Meva a connu beaucoup de retard sur la mise en œuvre des activités planifiées dans le processus de création des 03 APC. | -Tany Meva : le déblocage de fonds du central à l’équipe régionale a pris beaucoup de temps. Le processus de validation et d’approbation (administrative et technique) est très long. Ces situations impactent sur l’atteinte des résultats. |
|  |  |  |  |

* **Résultats obtenus mais non planifiés (expliquer et chiffrer) le cas échéant :**
* **Remarques ou observations importantes éventuelles sur l’Output considéré :**
1. ***Mise en œuvre des produits du plan stratégique***

**Produit du plan stratégique 1 :**

**Résultat 1.3** : Solutions élaborées aux niveaux national et infranational aux fins de la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.

**Output :** Solutions scaled up for sustainable management of natural resources, including sustainable commodities and green and inclusive value chains

**Indicateur IRRF :** Natural resources that are managed under a sustainable use, conservation, access and benefit-sharing regime: **d) Area under sustainble forest management (hectares)**

(i) APC créée : Baseline (2017) = 0 Cible (2019) = 0 Cible (2020) = 0 Cible (2022) = 100 000

(ii)Forêt denses sèches sécurisées : Baseline (2017) = 0 Cible (2019) = 0 Cible (2020) = 0 Cible (2022) = 20 000

Valeur actuelle (2019) : (i) 131 907 Ha pour la superficie total des 07 APC et (ii) 24 610 Ha de forêts denses sèches sécurisées (Noyau Dur des 07 APC) (*on track*). Les valeurs définitives des superficies seront connues à la sortie des décrets de création définitive des 07 AC en 2022. On peut considérer qu’il s’agit de la superficie reprise ci-dessous dans les Indicateurs du PTA, indicateur 1 : APC renforcées ou créées dans des écosystèmes vulnérables (autour des AP ou les corridors forestiers) du Résultat d’activités 2.

* **Spécifier les groupes cibles et les zones d’intervention :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention** | **Zones d’intervention** | **Groupes cibles** | **Observations (nombre de bénéficiaires, …)** |
| (i) APC créée | Région Atsimo Andrefana 03 Districts : Betioky SUD, Morombe, Toliara II (25 Fokontany) | Communautés locales vivant autour des 07 APC :  | A déterminer (le nombre des Personnes Affectées par le Projet PAP). Objectif 2022 : 100 000 Ha |
| (ii)Forêt denses sèches sécurisées | Objectif 2022 : 20 000 Ha  |

* **Grandes réalisations et résultats marquants dans ce produit (facteurs explicatifs, résultats chiffrés, de nouveaux indicateurs pertinents peuvent être rajoutés) :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention / d’activité** | **Réalisations / résultats (langage de changement) et chiffres à l’appui** | **Facteurs explicatifs (facteur de succès)** | **Source des données**  | **Observations** |
| (i) APC créée | 132 907 ha délimités sans superposition avec les carrés miniers si 100 000 Ha objectif 2022 | -gestion adaptative face au retard cumulé durant le 1er semestre.-étroite collaboration avec le Service des AP de la DGRNE du MEDD. | -Documents de demande de mise en protection temporaire auprès du SAPM / MEDD.-rapports d’activités et cartes des 07 APC | La création définitive des 07 APC est en plein processus. L’objectif pour 2019 est de déposer les demandes de mise en protection définitive des 07 APC auprès du SAPM (fait) |
| (ii)Forêt denses sèches sécurisées | 24 610 de forêts denses sèches délimitées dans les 07 APC formant les Noyaux Durs ; si 20 000 Ha est l’objectif pour 2022. | -PV de délimitation et de concertation avec les communautés et autorités locales.  | Les 24 610 Ha de forêts dense sèches représentent les Noyaux Durs des 07 APC dans le zonage.  |

* **Résultats planifiés non atteints (facteurs explicatifs) :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines d’intervention / d’activité** | **Résultats planifiés (non atteints)** | **Facteurs explicatifs de la non atteinte des résultats** | **Observations** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

* **Résultats obtenus mais non planifiés (expliquer et chiffrer) le cas échéant :**
* **Remarques ou observations importantes éventuelles sur l’Output considéré :**
1. ***Autres indicateurs***

***Indicateurs du cadre de résultats***

***Objectif du projet :*** *Protéger la biodiversité dans la région de l’Atsimo-Andrefana des menaces actuelles et nouvelles, et l’utiliser durablement en développant un cadre de gouvernance fondé sur la collaboration aux fins de l’intégration sectorielle et la gestion des ressources naturelles décentralisées.*

| **Résultats escomptés(Effets et produits)** | **Indicateurs (avec désagrégation)** | **Baseline (avec désagrégation) (Juin 2017)** |  | **Cibles annuelles (Valeurs des indicateurs avec désagrégation)** | **Valeur actuelle (avec désagrégation)** | **Source de données** | **Moyen de vérification** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **An 1** | **An 2**  | **An 3** | **An 4** | **An 5 (Mai 2022)** | **Année 3 (2019)** |
| *Effet 1 : Utilisation de l’outil de planification territorial aux fins de l’intégration de la biodiversité* | *Indicateur 1 : (a).* *Mise en œuvre des recommandations prescrites dans le PROSCB grâce à une analyse réalisée par l’OPT BD à l’échelle des paysages* | *Le système OPT BD n’est pas encore élaboré. Le contrôle de la mise en œuvre du PROSCB se fera à partir de la deuxième année d’existence du projet lorsque le système OPT BD sera lancé et définira les recommandations pour le SRAT et le PRD* |  |  | 01 OPT BD01 PRD01 PROSCB |  | Le SRAT avec l’annexe PROSCB |  Le SRAT a été finalisé avant que l’OPT BD soit opérationnel. Le SRAT sera utilisé pour l’élaboration de l’OPT BD qui lui-même pourra servir de base pour la préparation du PRD en cours d’élaboration (basé sur le SRAT actuel). | Document SRAT  | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et des examens indépendants |
| *Indicateur 2 : (b) Le plan de gestion, de zonage, les cartes AP (élaborés par la composante OPT BD – PROSCB) sont intégrés dans le SRAT et le PRD* | *Le SRAT sans le PROSCB (OPT BD) et le PRD sans l’OPT BD* | SRAT | SRAT | 01 PRD |  | 100% du contenu du PRD relatif à la planification sont conformes aux orientations du PROSCB (OPT BD) annexes au SRAT | (i)PRD (2019 – 2023) : document élaboré et validé, intégrant l’OPT BD et le PROSCB. (ii) SRAT : N/A ( |  | PV d’engagement des parties prenantes pour le PRD lors de la remise officielle, juin 2019 (Région Atsimo Andrefana).  |
|  | *Indicateur 3 : (i) : Nombre d'OBER mis en place**Nombre de secteur représenté dans l'Observatoire de la Biodiversité et des Ecosystèmes Régionaux (0BER)* | *0* |  | 0 | 0 : structure de l’OBER validé. Arrêté régional non signé |  | 1  | Valeur 2019 : la structuration de l’OBER est validée avec les secteurs représentés (COPIL). En revanche, son opérationnalisation dépend de l’opérationnalisation de l’OPTBD (décembre 2019).  | Vérification de l'arrêté de mise en place et de la composition de l'OBER | Arrêté régional de mise en place de l'OBER |
| *Effet 2 : Les réponses du SO2 TT de la partie III concernant les « pratiques de gestion »* | *Indicateur 1 : (a) Superficie appliquant un système de gestion améliorée de la biodiversité.* | *0 ha (Observation : les 2 400 000 Ha ne sont pas la superficie des 03 Districts, comme mentionné dans le Plan de Suivi. Ce sont plutôt la superficie approximative des AP, TGRN, zones potentielles pour la conservation, futures APC, connectivité des infrastructures vertes dans la Région Atsimo Andrefana). Le calcul en juin 2017 donne 2 080 000 Ha. les 2 400 000 Ha sont issus du calcul de 2014, l’année de la conception du projet. Il y a la perte des habitats entre 2014 et 2017, année de démarrage du projet en 2017.* |  | 786 000 ha (08 AP ayant des statuts de création définitive) | 10 AP + TGRN avec des contrats valides : 1 165 375 Ha |  | 2 400 000 ha | Valeur 2019 : 1 165 375 Ha. -10 AP ont effectué un METT et les Transferts de Gestion des Ressources Naturelles (TGRN) qui ont des contrats de gestion valides  | -Analyse comparative des Plans d'occupation du sol | -Plan d'occupation du sol -Rapports périodiques de projet validés par des examens et des évaluations indépendantes  |
| *Indicateur 2 : (b) Taux de réduction des empiètements des investissements économiques à l'intérieur des AP et APC*  | *(i)Valeur 2017 : AP existantes et futures ACC : 131 422 Ha de superposition avec les mines. (ii) valeur avec les 07 APC à calculer en 2020 à partir de l’opérationnalisation de l’OPT BD et l’obtention des statuts de protection temporaires des 07 APC.* |  |  | Réduit de 29% (Mines) |  | Réduit de 25% | Valeur 2019 : réduit de 29% (92 756 Ha) par rapport à la valeur (i) de 2017. Mines uniquement ;  | -OPTBD (2020, 2021, 2022)-Rapports périodiques de projet validés par des examens et des évaluations indépendantes (dans Plan de suivi du Projet : 2020) | -Consultation OPTBD-Evaluation indépendante |
|  | *Indicateur 3 : (d) Taux de réalisation des “mesures d’atténuation” à l’échelle des paysages (dans le cadre de la partie III du SO2 TT “Pratiques de gestion”)* | *0 sur 220* *La mise en œuvre n’a pas été systématiquement tentée dans la région de l’AA en tant que pratique de gestion de la biodiversité* |  | Identification secteur privé : « Toliara Sands » | Non initié : contestation sociale au démarrage de « Toliara Sands » (activités suspendues par l’Etat) |  | 100 sur 220  | Valeur 2019 : 0 | -SO2 TT partie III-Rapports périodiques de projet validés par des examens et des évaluations indépendantes | Collecte et analyse de l'outil SO2 TT partie III |
| *Effet 3 : Bénéficiaires des activités de la composante 2 du projet, appui et financement* | *Indicateur 1 : (e) Nombre de fokontany ayant bénéficié l'appui du projet* | *0* |  | 12 | 25 |  | les 12 fkt initiaux sont remplacés par les 25 Fokontany concernés par la création des 07 APC) | Valeur 2019 : 25 Fokontany | Rapports activités de Tany Meva et SAGE | Rapports périodiques du projet validés par des examens et des évaluations indépendantes |
| *Indicateur 2 : Nombre des populations dans ces fokontanys ayant bénéficié l'appui du projet*  | *0*  |  | À déterminer |  |  | 27 500  (Observation : le nombre des populations ayant bénéficié de l’appui du projet ne concerne que les Personnes Affectées par le Projets (PAP) de création des 07 APC, mais non pas le nombre total des populations vivant dans les 25 Fokontany.) | Valeur 2019 :  | -Document Plan de Gestion Environnementale et de Sauvegarde Sociale (PGESS) de chaque APC (07) Disponible en juin 2020 qui détermine le nombre des PAP.  |
|  | *Indicateur 3 : (c) Nombre d'emplois verts créés pour les populations vulnérables* | *0* |  | 0 (identification, formation) | 24  |  | 3260  | Valeur 2019 : 24 emplois verts créés. Les 2 et 3 années (2018 – 2019) sont axées sur l’identification des AGR, la formation et l’équipement.  | -Revue annuelle-Evaluation indépendante (planifiée dans le Plan d suivi pour fin 2020) | -Rapports périodiques de projet validés par des examens et des évaluations indépendantes |
| *Effet 4 : Les scores SO2 TT de la partie IV concernant les “cadres politiques et réglementaires” concernant les questions sur l’”agriculture” et l’”exploitation minière”*  | *Indicateur 1 : Nombre de points au total sur le nombre de points possible* | *12 sur 24* |  | 13 sur 24 (pour 7 AP) | 13 sur 24 (pour 10 AP) |  | 15 sur 24 | Valeur 2019 : 13/24, pour les 10 AP (METT)  |  Rapport d’analyse des scores METT des 10 AP. Observation : pour les 07 APC, il faudrait attendre la sortie du statut temporaire. Ainsi les cors METT ne sont disponibles pour les 07 APC qu’à partir de juillet 2020. | Mise en œuvre périodique de la zone focale TT validée par des évaluations et examens indépendants |
| *Effet 5 : Gestion des AP*  | *Total des scores faibles (< 2) pour les « 30 questions clefs METT » concernant la gestion des AP pour les 4 AP évalués* | *Total = 19* |  | 18 (pour les 4 AP initiales) | 20  |  | Total des scores pour les mêmes questions = au moins 24 | 09 AP évaluées en 2019 : 20  |  |

***Indicateurs du PTA***

| **Résultats escomptés** | **Indicateurs (avec désagrégation)** | **Baseline (avec désagrégation)** | **Cible annuelle (Valeur des indicateurs avec désagrégation)** | **Valeur actuelle (avec désagrégation) 2019** | **Source de données** | **Moyen de vérification** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Résultat activités 1****:* *L’appui à la planification à l’échelle des paysages et à l’analyse économique favorisent l’intégration de la biodiversité dans la gestion de la région de l’Atsimo-Andrefana, ce qui représente trois districts et une surface approximative de 2,4 millions d’hectares* | *Indicateur 1 : (a) Nombre de système Outil de Planification Territoriale tenant compte de la Biodiversité (OPT BD) incluant le Plan de Recommandation d’Occupation du Sol tenant compte de la Composante Biodiversité (PROSCB) élaboré et intégré au Schéma Régional d’Aménagement du Territoire (SRAT) et Plan Régional de développement (PRD).* | *2017 : le système OPT BD n’est pas encore créé.**2017 : Le SRAT n’a pas encore de PROSCB**2018 : le système OPT BD n’est pas encore créé. (Recrutement des consultants et constitution des membres de l’Equipe Technique Restreinte (ETR) au mois de décembre 2018. Démarrage, février 2019)*  | *2018 : Elaboration de la carte d’Occupation du Sol et de déforestation. Acquisition des images SPOT 6 de haute précision. Identification et prospection des Aires de Biodiversités Essentielles (ABE).**2019 : 01 système OPT BD opérationnel (décembre)**2019 : OPT BD incluant PROSCB**2019 : PRD élaboré intégrant OPTBD et PROSCB**2022 : 01 système OPT BD incluant PROSCB élaboré et intégré au SRAT et PRD.* | 2019 :Etapes réalisées : -ETR et consultants ont travaillé ensemble dans la conception de l’OPT BD.-OPT BD après phase de test et opérationnel et incluant PROSCB.-PRD intégrant OPT BD et PROSCB.- L’OPT est mis en ligne et accessible à travers le lien <https://41.74.222.2>-site web: www.ober.mg | -Rapports périodiques des consultants OPT BD.- Vérification du lien  | SRAT, PRD, cahier de charges OPTBD, OPTBD en ligne |
| *Indicateur 2 : (b) Superficie de territoire ayant un score de gestion de biodiversité (à mesurer par Commune) -- outil de scoring à élaborer/adapter* | *2017 : Superficie = 0ha* | *2021 : (juin) score METT des 07 APC* *2022 : Superficie = 100 000ha* | 2019 : N/A Etapes réalisées :Explication : en attente des résultats des scores METT des 07 APC en juin 2021. Les statuts de mise en protection temporaire des 07 APC pour 2020.  | Evaluation annuelle (utilisant l'outil) | Score par fokontany et par commune Carte d'occupation du sol |
| *Indicateur 3 : (c) Taux moyen de réalisation des mesures d'atténuation définies dans les cahiers de charge des Etudes d’Impacts Environnementaux (EIE) des investissements économiques à grande échelle (exploitation minière, pétrolière, infrastructures, énergie, agriculture)* | *2020 : Consulting pour établir le Taux moyen de réalisation des mesures d'atténuation définies dans les cahiers de charge (EIE) des investissements économiques à grande échelle (exploitation minière, pétrolière, infrastructures, énergie, agriculture).*  | *2020 : taux moyen défini (EIE)**2022 : taux : 60%* | 2019 : N/A : Explication : évaluation des taux à partir de 2020 selon le Plan de suivi du projet. | Suivi des cahiers de chargeConsultation publique | Rapport de suivi environnemental des investissements |
| *Indicateur 4 : (d) : Nombre d’accords de coopération signés entre les entreprises privées et la DREDD/ONE qui contiennent des programmes aux fins de la mise en œuvre des mesures d’atténuation dans le cycle de projet (au-delà du contenu de l’EIE)* | *2017 : aucun accord de collaboration signé (entreprises privées – DREDD/ONE)* | *2020 : EES de la Région Atsimo Andrefana réalisée**2022 : 1 accord de coopération* | 2019 : N/A Explication : la réalisation de l’’EES régional est planifié pour 2020. Les résultats de cette évaluation qui permettent d’identifier les entreprises privées potentielles pour la signature d’au moins un accord. | Consultation des accords | Accord de partenariat entre le secteur conservation et développement |
| *Indicateur 5 : (e): Existence d'un programme pilote de partenariat Public-Privé pour une gestion améliorée des menaces* | *2017 : Non* | 2019 : 1 partenariat signé DREDD / société minière privée2022 : oui | 2019 : NonEtapes réalisées : BASE Toliara (ex Toliara Sands) : identifiée, comme la société privée à passer un accord. Explication : la signature de l’accord est reportée à cause des troubles sociales entre cette Société et les populations riveraines. Au mois de novembre 2019, l’Etat malagasy a suspendu l’activité de Base Toliara pour une éventuelle renégociation des closes. | Consultation de la conventionVérification des rapportsMission de suivi sur terrain et entretien avec les acteurs | Convention de partenariat DREDD- Entreprise privéeRapport annuel du projet |
|  | *Indicateur 6 : (f) Nombre de stratégies et politiques proposées pour rendre la gestion de la biodiversité et du paysage efficace (proposition de lois/politique sectorielle, Evaluation Environnementale Stratégique Régionale (EESR), ...)* | *2017 : 1 (1 document EES du Paysage Mahafaly. Une partie des Paysages de l’Atsimo Andrefana)* | 2019 : Une analyse et proposition de révision de lois /textes environnementales validées par la CER 2019 : 01 TDR et méthodologie de l’EES validé par la CER.2020 : 01 EES de la Région Atsimo Andrefana élaboré2022 : 6 stratégies/politiques | 2019 : 0 stratégie/politique2019 : analyse et proposition de texte validé par la CER (non)2019 : TDR et méthodologie EES validé par la CER (oui)Etapes réalisées : TDR et méthodologie pour l’élaboration de l’EES régional validé par la Cellule Environnementale Régionale (CER), MEDD et ONE.Explication :Recrutement d’un consultant juriste infructueuse après 02 relances.  | Consultation de documents | Rapports et documents stratégiques |
|  | *Indicateur 7 : (g) : Nombre d’AP utilisant l’outil de suivi METT à base annuelle* | *2017 : le METT a été utilisés dans 4 AP pendant la phase de développement du projet (Score : Mikea (71%), Beza Mahafaly (70%), Amoron’i Onilahy (73%) et Tsimanampesotse (80%))* | 2018 : 07 AP utilisent le METT2022 : 8 AP utilisant le METT | 2019 : 09 AP utilisent le METT (Scores : Parc Tsimanampesotse (87%), Parc Mikea (72%), Parc Isalo (76%), Parc Zombitse (79%), Amoron’i Onilahy (74%), Tsinjoriake (70%) , Beza Mahafaly (71%), Complexe Mangoky Ihotry (71%), Makay (38%), Explication : l’AP Makay (38%) n’a pas encore son statut de mise en protection définitive. Une AP en plein processus de création. | Collecte et analyse des outils METTAtelier AP | Outil METT |
| ***Résultat activités 2****: Les activités liées à l’utilisation des ressources et à la production communautaire incorporent la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques de gestion dans au moins 100 000 ha de nouvelles ACC* | *Indicateur 1 : (a) : Superficie d’APC créées* | *2017 : 0 ha d’APC avec l’identification des sites potentiels achevée au début du projet* | 2019 : dossiers de demande de mise en protection temporaire des 07 APC déposés à la DGRNE 2020 : arrêtés de mise en protection temporaires des 07 APC avec au moins 100 000 ha2022 : au moins 100 000 ha protégés | 2019 : Oui, dossiers de demande de mise en protection temporaire des 07 APC déposés à la DGRNE avec 131 907 ha prédélimités,  | Consultation des documents de création | Décrets de mise en protection temporaire et définitif |
| *Indicateur 2 : (b) : Superficie de forêts denses sèches sécurisées dans les APC* | *2017 : 0 ha*  | 2019 : au moins 20 000 ha inclus dans la délimitation des 07 APC et à sécuriser dans le zonage des Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG). 2022 : 20 000 ha  | 2019 : 24 610 ha de forêt denses proposées à être des Noyaux Durs des 07 APC dans le zonage des PAG. (oui) | Vérification des documents, descentes sur terrain. | Documents de zonage et PAG |
| *Indicateur 3 : (c) : Nombre d’APC incluses dans le SAC* | *2017 :0 APC*  | *2019 : une convention de collaboration signée avec MAHTP pour l’élaboration des SAC de 06 Communes rurales.**2022 : 06 APC*  | 2019 : (oui) 04 APC concernées par l’élaboration des SAC de 06 Communes Rurales. Convention de collaboration avec le Ministère MAHTP | Consultation des SAC | SAC des communes dans le paysage |
| *Indicateur 4 : (d) : Existence de normes et règlementations communautaires aux fins de l’utilisation durable des ressources naturelles dans les APC* | *2017 : non* | *2022 : oui (Dina) convention sociale par APC qui sert d’outil de gestion concernant l’organisation et les règlementations sur l’utilisation durable des ressources naturelles dans et autour de l’APC.*  | 2019 : réalisé à 90% Explication : les 07 APC ont chacune leur Dina dont le processus est à 90% de toutes les étapes, y compris la communication. Il ne reste plus que l’homologation auprès du Tribunal de 1ère instance de Toliara. Activité à finaliser pour 2020. | Vérification des document | Copie des normes et règlementations communautaires validées par les communautés Rapports des structures de gestion |
|  | *Indicateur 5 :* *(e) Score d'efficacité de gestion des APC (réf: outil METT)*  | *2017 : 0%* | *2022 : 50%* | 2019 : N/AExplication : le score METT n’est obtenu qu’après l’obtention de l’arrêté de mise en protection temporaire des 07 APC (Q3 2020). Les outils de gestion tels que PAG, PGESS et Dina sont encore à valider dans Q1 et Q2 2020.  | Collecte et analyse des outils METTAteliers APC | METT |
|  | *Indicateur 6 : (f) : Taux de réalisation des PAG (score minimum par rapport au PAG du METT)* | *2017 : 0 sur 6* | *2022 : 4 sur 6*  | 2019 : N/AExplication : le PAG est un plan à valider par le Comité d’Orientation et de Suivi (COS) (niveau régional) et la commission SAPM (niveau national) après l’obtention des arrêtés de mise protection temporaire des APC (Q3 2020) | Collecte et analyse des outils METTAtelier APC | METTRapports des structures de gestion |
|  | *Indicateur 7 : (g) : Taux de réalisation des suivis écologiques participatifs (SEP) planifiés*  | *2017 : 0%* | *2019 : Nombre de membres du COGE formés en technique de SEP.**2020 : Vérification sur terrain du Taux de réalisation des suivis écologiques participatifs planifiés par chaque APC aura son PTA qui définit son plan de SEP**2022 : 75%* | 2019 N/AEtapes réalisées :2019 : membres de COGE des 07 APC formés et équipés : 05 personnes par APC (35 au total). 04 APC équipées en : GPS, décamètre, paires de jumelles, montres waterproof et 03 équipées en GPSExplication : Le SEP se fait 2 fois par an : 1 saison de pluie et 1 saison sèche. Les membres des COGE ont plus fait des patrouilles mensuelles périodiques mais non pas le SEP. 1ère réalisation avec planification dans PTA 2020. | Consultation documents, triangulation des informations sur terrain | Rapport de formation Rapports de suivi écologique par APC |
|  | *Indicateur 8 : (h) : Taux d'amélioration de la qualité de vie des ménages (réf : indices composites : santé, éducation, revenus, nutrition)* | *2017 : à déterminer* | *2019 :* *2020 :* *Evaluation indépendante pour proposer un indice composite visant à mesurer (niveau APC) le Taux d'amélioration de la qualité de vie des ménages et établir la baseline en 2020**2022 : Augmentation de 15%* | 2019 : N/AEtapes réalisées :2019 : nombres de personnes formées pour le développement des AGR : 676 ; dont 19 équipées.  | Enquêtes ménages | Rapports d'enquêtes |

**Nombre d’activités prévues pour l’année concernée : 32 (hors gestion du projet)**

|  |
| --- |
|  |

* Nombre d’activités achevées : 16
* Nombre d’activités en cours : 10

|  |
| --- |
|  |

* Nombre d’activités non commencées :  6

Expliquer les retards (problèmes, contraintes) pour les activités en retard (non commencées ou non encore achevées) et les mesures prises le cas échéant.

Dans son ensemble, le poste vacant du Coordonnateur du projet durant 6 mois, allant de fin novembre 2018 au début du mois mai 2019 a beaucoup impacté sur la mise en œuvre des activités planifiées du PTA 2019 avec les 02 composantes du projet. Aussi, la nouvelle AAF n’est recrutée qu’au début du mois d’août 2019. Le déblocage du fonds à la fin du mois de février 2019 ne fait qu’alourdir les tâches de mise en œuvre. Toutefois, les techniciens de l’UCP ont assuré tant bien que mal la mise en œuvre des activités et le côté administration / finances avec l’appui de l’équipe de PNUD à Antananarivo. La nomination du Directeur Régional de l’Environnement et du Développement Durable (DREDD) Atsimo Andrefana comme DNP suppléant du projeta APAA a facilité les démarches administratives et la mise en œuvre des activités de la Composante 1 du projet (planification territoriale à l’échelle des paysages de l’Atsimo Andrefana). Ce qui n’est pas le cas pour la mise en œuvre des activités de la Composante 2 (création des 07 APC et amélioration des conditions de vie des populations locales) où le manque de coordination se fait sentir durant le 1er semestre de l’année 2019. L’organisation d’une réunion de coordination mensuelle entre les parties prenantes au niveau régionale (UCP, DREDD, Tany Meva et SAGE) est décidée afin de mieux coordonner les actions de rattrapage durant le dernier semestre de l’année. Une réunion extraordinaire du COPIL a été organisée au mois de septembre pour apporter une gestion adaptative au projet sur la réaffectation de budget sur certaines activités suivant l’analyse faite.

Pour la Composante 1 : 09 activités sur les 15 planifiées sont réalisées ; 02 en cours de réalisation et 04 non initiées. Les 02 activités en cours concernent l’élaboration et validation du Document d’Orientation relatif à la Gestion des Menaces Environnementales (DOGME) et l’opérationnalisation de l’Observatoire de la Biodiversité et des Ecosystèmes Régionaux (OBER). Tandis que les 04 activités non initiées sont des travaux de consultance avec une réalisation d’au moins 03 mois d’intervention ; il s’agit (i) de l’évaluation de la valeur économique des services écosystémiques des 10 AP et 07 APC avec l’étude de faisabilité des potentialités économiques des 07 APC en connectivité avec les AP existantes dans l’Atsimo Andrefana ; (ii) la collaboration public / privé par un accord entre DREDD/ONE et une compagnie privé pour tester la gestion améliorée de menaces ; (iii) de l’analyse et proposition des textes juridiques environnementaux existants et enfin (iv) la réalisation des activités de la coopération sud-sud. Des offres ont été lancées deux fois pour certaines offres de consultances mais restent infructueuses. La période d’appel d’offres et le délai de mise en œuvre n’ont pas permis de réaliser les activités à temps pour 2019. Ainsi, ces activités sont reportées pour l’année 2020 avec une meilleure planification et suivi dès le lancement de l’appel d’offres à temps et une bonne collaboration entre l’équipe de l’UCP et l’équipe de l’UPM du PNUD à Antananarivo.

Pour la Composante 2 : 06 activités sur 17 planifiées sont réalisées, 09 sont en cours de réalisation et 02 ne sont pas initiées. Ces deux activités sont entre autres (i) l’accès à la microfinance pour les communautés locales et (ii) le développement de l’écotourisme dans les 07 APC. Les populations locales sont très réticentes à emprunter de l’argent auprès des institutions de microfinances. Avec l’échange et en partant de l’expérience du projet PDSPE, les actions à mener seront axées sur le développement des AGR et l’éducation à l’épargne auprès des microfinances. Les activités de l’écotourisme dépendent de l’étude de faisabilité à faire au niveau de la composante 1. La non-réalisation des 09 activités est due surtout à la non-maîtrise du processus de création des APC par les partenaires de mise en œuvre de la Composante 2 au début de l’année et qui se manifeste par l’hésitation et la disparité des actions. La Fondation Tany Meva a connu des difficultés dans la mise en œuvre des activités sur le plan technique (manque d’expériences) et surtout l’équipe technique sur le terrain est très handicapée par la lourdeur administrative (transfert de fonds, validation, …)[[3]](#footnote-3). Les mesures prises durant le second semestre sont : (i) l’organisation des réunions de coordination mensuelle afin d’assurer plus de synergie dans la mise en œuvre avec une uniformatisation des actions des deux partenaires ; (ii) la collaboration étroite avec l’équipe du Service des Aires Protégées du MEDD et (iii) Tany Meva a procédé aussi à une réorganisation de l’équipe de mise en œuvre au cours du second semestre.

1. ***Prise en compte du genre***

(Décrire les résultats éventuels obtenus sur le genre au niveau Produit et Effets, mais pas les activités).

Au niveau du projet, un équilibre entre le nombre homme vs femme est relativement respecté. Les membres de l’Equipe Technique Restreinte (ETR) qui entre dans la conception et la mise en œuvre de l’Outil de Planification Territoriale tenant compte de la Biodiversité (OPT BD) sont constitués par 05 femmes et 05 hommes. Le DNP est un homme et la DNPS est une femme. Au sein de l’UCP, sur les 07 membres de l’équipe, il n’y a que 2 femmes. Pour l’équipe technique représentante du MEDD ; 04 sur les 09 sont des femmes. Les représentants de l’équipe technique de la DREDD Atsimo Andrefana sont constitués de 04 femmes et de 06 hommes. Durant les réunions du COPIL, les coprésidents sont Mr le SG du MEDD et Mme le RR du PNUD. En revanche, durant la réunion ordinaire du COPIL du 11 juillet, seules 07 sur les 28 participants sont des femmes. Tandis que lors de la réunion extraordinaire du COPIL du 17 septembre 2019, 6 sur les 13 participants sont des femmes.

Au niveau des communautés et des bénéficiaires locales ; 25% des membres des structures de gestion seulement sont des femmes au niveau des 07 APC. Il est à noter que c’est seulement depuis 2018 que le processus de création des APC a débuté, ainsi que la mise en place de ses structures de gestion. Dans les autres AP de la Région Atsimo Andrefana et les TGRN, où le processus de création a commencé depuis 2006, seules 04 AP sur 10 ont un score de 45% de femmes membres des structures de gestion. Avec cette analyse du contexte régional et local, nous pensions que c’est en bonne voie même si beaucoup d’efforts doivent être faits. L’approche adoptée est en lien avec le développement des AGR avec l’implication des femmes et des jeunes. Au fait, dans la société traditionnelle de l’Atsimo Andrefana en général et dans les zones d’intervention du projet en particulier, les femmes ne prennent pas les décisions directement mais leurs « voix » sont transmises d’une manière indirecte aux décideurs, que sont les hommes. Ces derniers ne sont autres que leurs pères, frères et oncles. C’est pourquoi, en cas de prise de décision qui implique et engage directement toute la communauté, il y a toujours le fameux *« mihofika »* ou « retrait » (littéralement), qui consiste à se retirer de la réunion durant un moment défini où les membres de la communauté, y compris les femmes, se consultent et se concertent entre eux et prennent une décision commune. C’est seulement après que tout le monde retourne à la réunion et un porte-parole annonce la décision devant l’assemblé.

L’indicateur pour le nombre d’emplois verts à créer pour 2019 n’est pas déterminé au début de l’année. Sur les 24 créés pour 2019, 18 sont des femmes dont 02 jeunes. Pour 2019, il s’agit surtout de l’identification des filières à développer et la formation des personnes affectées par le projet de création des 07 APC pour les AGR. Ainsi, sur les 676 personnes formées en filières agricole et rurale (élevage caprin, canard, apiculture, pépinière), 159 sont des jeunes et 146 sont des femmes.

1. ***Coopération Sud-Sud***

(Lister les échanges de coopérations Sud-Sud dont le projet/programme est impliqué. Avec quel pays et quels autres partenaires, quels ont été les résultats obtenus ? En quoi les actions en matière de coopération sud-sud ont contribué à l’atteinte des résultats du projet)

Les activités sur la coopération sud-sud du PTA 2029 du projet prévoient une seconde visite en Afrique du Sud pour le développement d'un film d'apprentissage/partage/capitalisation sur les bonnes pratiques. La première visite de l’équipe du projet s’est déroulée au mois d’octobre 2018 sur les thématiques (approche paysage, planification territoriale, gestion communautaire des ressources naturelles). Durant la réunion du COPIL du mois de juillet 2019, suite à l’observation faite qu’il n’y a pas eu d’échanges avec l’équipe de l’Afrique du Sud durant le 1er semestre et qu’aucun partage avec les parties prenantes sur le terrain n’a été fait. La réunion extraordinaire du COPIL du septembre 2019 a validé que la seconde visite en Afrique du Sud sera remplacée par une mission de visites échanges dans les Aires Protégées les plus avancées à Madagascar en matières (i) de bonne gestion environnementale que structurale, (ii) de bonne gestion communautaire réussie ; (iii) de bon équilibre entre le développement de l’écotourisme et la conservation et (iv) d’autofinancement pérenne. Ces orientations sont les bonnes pratiques observées en Afrique du Sud. En collaboration avec le Services des Aires Protégées du MEDD, une identification des AP potentielles a été faite et 2 AP dans la Région Boeny et Diana sont proposées. Les participants à cette visite échanges sont ceux qui ont déjà participé à la visite en Afrique du Sud, les parties prenantes sur le terrain représentées par les gestionnaires des 07 APC à mettre en place et les techniciens de la DREDD Atsimo Andrefana ainsi que les techniciens du Service des Aires Protégées du MEDD. L’objectif principal est de convaincre les futures gestionnaires des 07 APC (les communautés) que la gestion communautaire des AP est possible, pérenne et permet l’utilisation durable des ressources naturelles à travers les bonnes pratiques dans les AP à Madagascar suivi d’un partage de ceux que font les communautés en Afrique du Sud par le biais de la restitution faite par ceux qui sont allés là-bas. La coopération sud-sud doit ne doit pas se limiter à la visite échange mais aussi à des partages d’expériences entre les communautés gestionnaires d’AP à Madagascar ou entre équipe techniques de deux pays du sud. Cette mission n’a pas pu avoir lieu faute de temps de mise en œuvre pour 2019 et sera reportée pour 2020.

1. ***Renforcement des capacités nationales***

(Décrire les résultats du projet en termes de renforcement des capacités nationales)

Le projet APAA a contribué dans le renforcement des capacités de l’équipe technique du MEDD et des représentants régionaux d’autres ministères dans différents domaines, à savoir :

* Renforcement de capacité en Système d’Information Géographique (SIG) des équipes techniques de mise en œuvre du projet du MEDD (08 personnes), à savoir de la DIDDD, de la DGRNE et des représentants régionaux du ministère (DREDD : 03 personnes). Les techniciens sont capables d’utiliser le logiciel Arcgis pour l’analyse des données spatialisées telles que les cartes, la vectorisation et les rapports. La formation est assurée par l’Expert SIG de l’UCP. Comme la formation en SIG est constituée de plusieurs séries et de modules, l’évaluation technique après chaque série de formation a été effectuée depuis le mois d’août 2019. Cette option a été prise, à la suite de l’observation que certains participants ne s’impliquent pas à la formation. Cette mesure a permis de remplacer les personnes qui ne sont motivées que par les indemnités perçues durant la mission de formation par d’autres plus motivées et intéressées techniquement. A la fin de l’année, il a été constaté que le niveau des participants et la motivation sont au rendez-vous. Cette bonne pratique sera à appliquer pour toutes les thématiques de formation pour 2020.
* Renforcement de capacités des membres de l’Equipe Technique Restreinte (ETR) du projet dont la majeure partie est de l’équipe technique de la DIDDD, de la DGRNE du MEDD et des représentants régionaux des Ministères (MAEP, MAHTP, MMRS, DREDD) dans l’Atsimo Andrefana. Le nombre des bénéficiaires est de 11 personnes. Ces techniciens sont formés afin de pouvoir concevoir l’OPTBD avec les consultants et surtout de pouvoir assurer le suivi, le contrôle et l’opérationnalisation de cet outil à long terme. Les modules de formation concernent : (i) introduction aux techniques de webmapping, (ii) introduction dans le développement web, (iii) contrôle qualité des outils informatiques (iso), (iv) concept d’approche paysagère et (v) analyse des lois et textes environnementaux par un juriste.
* Renforcement de capacités des membres de l’équipe technique de la DIDDD, de la DGRNE du MEDD (08 personnes) et de la DREDD Atsimo Andrefana (05 personnes), CER (03 personnes) et les partenaires d’exécution (Tany Meva et SAGE, 03 personnes) sous forme de formation de base sur les techniques de sensibilisation et de communication, de plaidoyer et de lobbying. Le formateur est l’Expert en communication et renforcement des capacités de l’UCP. A l’issue des séries de formation, les participants connaissent les bases de la communication, la sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer. Ils sont prêts et s'engagent à participer à la communication du projet.
1. ***Durabilité des résultats***

(Décrire dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés, la stratégie de sortie mise en œuvre)

Les résultats obtenus par le projet sont pérennes dans la mesure où :

* La gestion adaptative menée pour rattraper le retard enregistré par le projet au début du second semestre vise à (i) impliquer et à motiver toutes les parties prenantes avec des approches plus inclusive et responsable ; exemple : lors du processus de création et de l’opérationnalisation de l’OPTBD ou dès 2019, l’administration future de cet outil est bien décidée suite à des séries de consultation et de concertation avec les parties prenantes (Préfecture, Région, CER, CTD, STD, secteurs privés, ONG, …) même si cela avait pris beaucoup de temps ; (ii) réaffecter du budget dans d’autres lignes d’activités qui en ont le plus besoin et produisent des impacts et effets de résultats. Exemples : l’étude de la mise en place du concept d’écovillages dans les zones des 07 APC ; l’appui à l’effort de reboisement régional avec toutes les parties prenantes y compris les communautés locales par le système cash for work. (iii) uniformiser l’approche d’intervention de Tany Meva et de SAGE dans le processus de création des 07 APC et dans l’amélioration des conditions de vie des populations locales. Cela a permis d’impliquer plus de parties prenantes avec l’adhésion des populations locales et surtout d’avancer avec des actions axées sur les résultats et d’être plus focus. Toutes ses actions ont permis d’avoir des résultats pérennes durant le processus de mise en œuvre du projet et même au-delà.
* Les résultats des actions menées, surtout en cette période à mi-chemin de la fin du projet doivent prévoir la mise en œuvre de la stratégie de sortie. Les résultats de l’évaluation à mi-parcours du projet ont déjà mentionné cette mise en œuvre mais recommandent aussi l’implication des parties prenantes au niveau nationale si le MEDD décide de mettre à l’échelle interrégionale ou nationale l’OPTBD. Au niveau de la Région Atsimo Andrefana, toutes les parties prenantes sont impliquées et formées, ce qui n’est pas le cas pour les autres secteurs et Ministères au niveau national.
1. ***Les principaux problèmes rencontrés et les solutions trouvées***

Les principaux problèmes rencontrés et les solutions trouvées :

* Les postes vacants : 6 mois pour le Coordonnateur et 5 mois pour l’AAF du projet ont des impacts sur le bon fonctionnement du projet : *Solution :* *appui des DNP et DNPS ainsi que de l’équipe du PNUD à l’équipe technique UCP. Recrutement du Coordonnateur et de l’AAF.*
* Lenteur du circuit de validation / approbation traitement des dossiers : *Solution : suivi des dossiers et collaboration étroite avec l’UPM à Antananrivo.*
* L’approche à adopter dans le processus de délimitation et de zonage des APC : la population locale raisonne en « Efitany », limite naturelle des forêts entre deux communautés voisines. Or, on raisonne avec les limites administratives : 1 APC pour 5 Fokontany : *Solutions :* *recherche de compromis et implication de toutes les parties prenantes (Olobe, CTD, STD) tout en respectant les lois existantes (Code des Aires Protégées/COAP, Décret de création définitive des AP et Parcs nationaux voisins.*
* Certains techniciens de terrain manquent de connaissances sur le processus de création d’APC : *Solutions : le renforcement des capacités par l’UCP sur le mode de gouvernance, la structure de gestion des APC, le processus d’élaboration du schéma d’aménagement et le COAP avec la collaboration avec l’équipe du Service Aires Protégées de la DGRNE du MEDD.*
* Les impacts du changement climatique augmentent les pressions sur les futures APC : production de charbon de bois, coupe sélective, collecte, … : *Solutions : développement de stratégies pour les alternatives aux pressions : les AGR à développer devront être adaptées et tenant compte de la résilience socio-économique de la population locale - développement des activités agricoles avec des techniques innovantes adaptées (micro-irrigation par goutte à goutte, semences à cycle court, agroforesterie, …) et partenariat avec le Service de l’Agriculture et élevage et d’autres projets comme le PACARC (canal vezo);*
* Contexte politique lié à la fin de mandat des Maires, acteurs clés du processus APC et SAC : *Solution : implication des Agents et Conseils Communaux aux activités (APC et SAC).*
* Réticence des paysans cibles à s’engager auprès des Institutions de Micro-Finances : *Solutions : adoption de l’option relative au développement de l’Epargne Solidaire auprès des communautés futures gestionnaires des APC (priorisation des femmes) et partage de bonne pratique avec PDSPE.*
* Surévaluation de certaines lignes d’activités de la Composante #1 : *Solutions : organisation d’une réunion extraordinaire du COPIL en septembre 2019 pour une réaffectation budgétaire dans d’autres lignes prioritaires.*
* Retard dans le décaissement dans les 2 composantes : *Solutions : appui de l’équipe de passation de marchés du PNUD avec le suivi des dossiers en cours. Intensification des échanges entre les partenaires de mise en œuvre avec les réunions de coordination mensuelle et à partir de mi-novembre, un suivi hebdomadaire du plan opérationnel et de décaissement est adopté,*
* Niveau d’informations et de compréhension entre les partenaires de mise en œuvre du projet sur certains indicateurs et « ce que le projet veut changer » : *Solutions : appui du responsable de suivi évaluation du PNUD et l’adoption de la gestion axée sur le résultat. Réflexion à faire pendant chaque réunion de coordination sur la théorie de changement par rapport au projet.*
1. ***Perspectives pour l’année prochaine***

Dans l’ensemble, les perspectives pour 2020 sont axées sur les recommandations de l’évaluation à mi-parcours du projet.

* Composante 1 :
* Opérationnalisation de l’OBER et assurer le bon fonctionnement de l’OPTBD avec les parties prenantes (techniques et sectorielles).
* Finalisation des travaux de consultances sur l’évaluation de la valeur économique des services écosystémiques des 08 AP et 07 APC et l’analyse suivi de propositions des lois et textes juridiques environnementaux.
* Validation du document DOGME par le MEDD afin de concrétiser la collaboration entre la DREDD et une entreprise d’exploitation privée sur la gestion des menaces.
* Réalisation de l’EES régionale pour qu’il y aura plus de synergie au niveau des interventions des différents secteurs d’investissement dans la Région Atsimo Andrefana.
* Appui dans la mise en œuvre du plan de reboisement régional tout en impliquant les AP, APC et les communautés locales
* Mise en place des villages écologiques autour des 07 APC, en collaboration avec PDSPE.
* Composante 2:
* Finalisation des outils de gestion des APC : PAG, PGESS et homologation des Dinas.
* Obtention des arrêtés interministériels de protection temporaire des 07 APC.
* Réalisation des patrouilles périodiques et du Suivi Ecologique Participative (SEP) dans les 07 APC
* Opérationnalisation de la structure de gestion de chaque APC mise en place.
* Développement des AGR et des filières identifiées (agroforesterie, …) afin de contribuer à l’atteinte des indicateurs d’amélioration des conditions de vie des communautés vivant autour des APC.
* Réduction des pressions dans les 07 APC et ses zones périphériques par la promotion des emplois verts et des techniques de cultures adaptées aux changements climatiques.
1. ***Leçons apprises, bonnes pratiques et innovations***
* *Leçons apprises :*
* Valoriser les acquis et les expériences positives des autres projets / programmes qui interviennent dans le même paysage. Cela facilitera la mise en œuvre et d’arriver aux résultats attendus ; exemples : (i) collaboration avec le Ministère de l’Aménagement du Territoire/MAHTP dans l’élaboration des SACs et dans la conception des plans réguliers avec repérages et l’inventaire parcellaire de chaque APC ; (ii) valorisation de la structure de gestion des COBA existantes dans le choix du mode de gouvernance à mettre en place dans les APC.
* Administration & Finances : afin d’améliorer la gestion du paiement des DSA (indemnités) des participants aux ateliers, réunions, … ; chaque participant est informé à l’avance que s’il ne peut pas assister à l’atelier, il doit impérativement communiquer le nom de la personne qui va le remplacer au projet, car c’est nominatif.
* Devant la réticence des membres des communautés vivant autour des APC à emprunter auprès des institutions de microfinances ; l’expérience du projet PDSPE dans l’Androy a permis d’adopter l’approche de sensibilisation à épargner en commençant avec le travail de cash for work et puis après de développer des AGR avec un mécanisme d’épargne auprès des institutions de microfinances. Dans cet élan, la cible prioritaire sont les femmes.
* *Bonnes pratiques : évaluation technique à chaque fin de formation*
* A chaque fin de renforcements de capacités ou de formation, tous les participants sont évalués. Pour une nouvelle étape/phase de formation, les participants qui n’ont pas le niveau requis et non assidus seront proposés à être remplacés.
* Contribution à l’effort de reboisement régional et national : collaboration avec la DREDD et les parties prenantes dans la production de 10 000 000 de jeunes plants destinés aux AP et APC (obligation de réaliser un reboisement annuel d’au moins 1% de la superficie) ; aux associations des producteurs de charbon, des reboiseurs. L’objectif est de responsabiliser les communautés locales qui sont les principaux auteurs des pressions dans les AP, APC et les forêts naturelles. Rien que pour la Région Atsimo Andrefana, 100% des charbons de bois et de bois de chauffe consommés proviennent des forêts naturelles. Pour renverser la tendance, il faut réaliser au moins un reboisement à vocation bois énergie de 3 000 Hectares annuel sur 10 ans.
* Collaboration avec le Ministère de l’Aménagement du Territoire/MAHTP dans l’élaboration des SACs et dans la conception des plans réguliers avec repérages et l’inventaire parcellaire de chaque APC : convention de collaboration avec le MAHTP pour les SACs et avec la Circonscription Topographique de Toliara pour les plans : bonne pratique des autres AP de la Région Atsimo Andrefana.
* Après l’absence d’un coordonnateur du projet durant les 06 mois, la redynamisation de l’équipe du projet (UCP, DREDD, Organismes d’exécution) était nécessaire même s’il y a les réunions de coordination trimestrielle de toutes les parties prenantes. Ainsi des réunions hebdomadaires pour l’équipe UCP et des réunions de coordination mensuelle entre l’équipe du projet (régionale) : UCP, DREDD, Tany Meva et SAGE sont organisées.
* *Innovations (approches, collecte analyse de données etc.) :*
* Une approche innovante a été adoptée pour la conception de l’outil OPTBD. Le produit livré et testé est la réalisation commune des consultants (en tant que techniciens spécialistes) et des membres de l’Equipe technique Restreinte (ETR) parties prenantes du projet. Cette dernière est constituée des futurs utilisateurs, administrateurs, décideurs et bénéficiaires de cet outil de planification territoriale, à savoir : les techniciens du MEDD (DIDDD, ONE, DGRNE), les représentants des Directions Régionales concernées par le projet (Agriculture/Elevage/Pêche ; Aménagement du Territoire/Habitat/Travaux Publics ; Mines et Ressources stratégiques), le représentant du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) Bureau Toliara, le représentant de la Région Atsimo Andrefana et le représentant des gestionnaires des 10 AP de la Région Atsimo Andrefana. C’est une approche innovante dans la mesure où les « bénéficiaires » et « utilisateurs » de l’outil a participé directement tout au long du processus de création avec les consultants techniciens. Cette approche va assurer la pérennisation de cet outil.
* La mise en place des « écovillages » dans les zones périphériques des 07 PAC est innovante dans la mesure où c’est la première fois que ce concept est mis en œuvre dans la Région Atsimo Andrefana. C’est une des idées innovatrices mentionnées par l’évaluation à mi-parcours du projet. Elle contribuera à l’atteinte des objectifs sur l’amélioration des conditions de vie des populations vivant autour des 07 APC et surtout dans la création des emplois verts. Au moins 1089 ménages seront concernés par cette activité.
1. ***Observations***

(Spécifier le cas échéant toutes observations utiles non listées dans les sections précédentes)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Projet/programme  :*** | ***Partie nationale (DNP):*** |  ***PNUD (DRRP):*** |
| Signature : | Signature : | Signature : |
| Date : | Date : | Date : |

1. In « rapport d’évaluation à mi-parcours du projet APAA », Recommandation 2 ; pp 52 ; Cabinet BAASTEL, 10 décembre 2019. [↑](#footnote-ref-1)
2. In « rapport d’évaluation à mi-parcours du projet APAA », Recommandation 8 ; pp 52 ; Cabinet BAASTEL, 10 décembre 2019. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette situation est aussi observée par les évaluateurs et mentionnée dans le rapport de l’évaluation à mi-parcours du projet . [↑](#footnote-ref-3)